

## Foire de Mars : dispositifs de circulation et de stationnement



Manèges pour les enfants, attractions à sensations, barbes à papa, pêche aux canards, pommes d'amour...

Avec l'arrivée de plus de 170 métiers, la Foire de Mars commence à s'installer dès maintenant.

Pour le bon déroulement de cet événement, un dispositif de circulation et de stationnement est mis en place.

Depuis mardi 11 février, le stationnement est interdit par moitié sur l'esplanade de Belgique, et sera interdit complètement du mardi 18 février au lundi 23 mars inclus.

Du mercredi 19 février au mercredi 25 mars inclus :

- o **Interdiction de circuler**, sauf aux véhicules d'urgence, de sécurité, de nettoyage et de collecte :

- o Boulevard du Général Charles-Delestraint, entre le boulevard Charles-Baltet et la rue des Gayettes,

- o Voie verte William-Odin,

- o Passage de l'esplanade de Belgique

o Rue Jean-Leguisse

L'accès à la voie verte William-Odin et au passage de l'esplanade de Belgique demeurera assuré aux riverains munis d'un laissez-passer.

L'accès au parking du Centre des Finances Publiques et de l'Espace Régley ainsi qu'aux propriétés riveraines de l'esplanade de Belgique demeurera assuré sans laissez-passer.

o **Interdiction de circuler et de stationner**, sauf aux riverains munis d'un laissez-passer :

o Impasse Saint-Gilles

o Rue des Gayettes, entre l'avenue Pierre-Brossolette et le boulevard du Général Charles-Delestraint

o Rue Arsène-Boulat

o Rue du Docteur Bouquot

o Rue Georges-Pargeas

o **Sens unique de circulation :**

o Boulevard du Général Charles-Delestraint, de la rue des Gayettes vers la rue de la Mission

o **Stationnement interdit** et considéré comme gênant :

o Rue Jean-Leguisse

o Boulevard du Général Charles-Delestraint, entre la rue des Gayettes et la rue de la Mission

## Informations riverains

**Service occupation du domaine public**

**7 rue Aristide-Briand**

**Entrée Commerce sur le côté de l'Hôtel de Ville**

**Tél. : 03 25 42 68 34**

**Du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h30**

### **Informations pratiques**

**Foire de Mars du 28 février au 22 mars 2020**

Plus d'informations sur [www.ville-troyes.fr/faites-le-plein-de-sensations-avec-la-foire-de-mars](http://www.ville-troyes.fr/faites-le-plein-de-sensations-avec-la-foire-de-mars)

---

### **Votre contact**

#### **Service relations presse**

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

[relations.presse@troyes-cm.fr](mailto:relations.presse@troyes-cm.fr)